

Règlement tournoi des vacances du calvados

Les tournois des vacances sont des tournois promobad sur sélection afin de permettre une confrontation des jeunes sélectionnés en répartissant les tableaux selon le niveau.

Date : 16 avril 2026

Numéro de dossier : 2602357

Nom du GEO : DUVAL MATTHIEU

- 1- Ce règlement particulier complète les dispositions du Règlement Général des Compétitions de la FFBAD. Toute participation implique l'adoption du présent règlement.
- 2- Tous les participants doivent être licenciés et accompagnés d'une personne majeure restant dans la salle et clairement désignée auprès des organisateurs.
- 3- L'inscription est gratuite et doit être effectuée sur Badnet, au plus tard la veille de la rencontre (heure limite : 23h59). La date d'ouverture des inscriptions est dix jours avant la rencontre à 8h.
- 4- Les inscriptions sont ouvertes :
 - . aux joueurs sélectionnés et préalablement convoqués.
 - . aux catégories d'âge allant de minibads à vétérans.
- 5- La rencontre démarre au plus tôt à 10h et se termine au plus tard à 17h.
- 6- Le nombre de joueurs n'est pas limité mais la formule dépend du nombre d'inscrits (les matches peuvent se jouer soit en moins de 15 points, soit en un seul set, soit au temps).
- 7- Les matches peuvent être des simples et/ou des doubles. Les tableaux seront intergenres.
- 8- Les matches se jouent en auto-arbitrage.
- 9- La règle pour les volants touchant la structure du gymnase sera donnée avant le début de la compétition.
- 10- Le temps de repos entre deux matches est de 20 minutes et peut être raccourci à la demande des joueurs.
- 11- Les volants sont à la charge de l'organisateur (RSL 3 Pro).
- 12- Le représentant légal du participant autorise les organisateurs ainsi que leurs ayant-droits, tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles le jeune peut apparaître.
- 13- Toute demande contraire doit être formulée auprès des organisateurs dans le cadre légal du droit à l'image.
- 14- Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte durant la compétition.